

**PLAN LOCAL D'URBANISME**

**4. REGLEMENT**

4.2 Document graphique  
Centre de la commune au 1 / 2 000 ème

<p>Pièce n° 4.2.2</p> <p>Arrêté par délibération du Conseil Municipal : 14 juin 2013 Approuvé par délibération du Conseil Municipal : 21 février 2014</p>	<p>REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR</p>
<p>INITIATIVE Aménagement et Développement</p> <p>Siège social : 4, Passage Jules César - 71000 VESUL, France Tél : 03.83.85.26.27 Fax : 03.83.85.26.28 H048464@orange.fr www.initiative-urbanisme.com</p>	<p>Plan cadastral actualisé le : 10.02.2014</p>

LEGENDE

- Limite de Zone
- - - Limite de Secteur

ZONE URBAINE

- U Zone urbaine mixte (habitat et activités compatibles avec l'habitat).
- Ua Secteur de la zone U, centre ancien de la commune.
- Ux Secteur de la zone U, réservé à des activités économiques.

ZONE A URBANISER

- 2AU Zone à urbaniser, après modification ou révision du PLU, dans le respect des conditions définies par le règlement lorsque les équipements publics situés à sa périphérie immédiate auront une capacité suffisante pour desservir l'ensemble de la zone - Vocation principale d'habitat.
- 1AU Zone à urbaniser dans le respect des conditions définies par le règlement et les orientations d'aménagement - Vocation principale d'habitat.
- 1AU1 Secteur de la zone 1AU
- 1AUJ Secteur de la zone 1AU réservé à la fromagerie.

ZONE AGRICOLE

- A Zone à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.
- Ah Secteur de la zone A soumis à des conditions particulières.

ZONE NATURELLE ET FORESTIERE

- N Zone à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels.
- Ni Secteur de la zone N à vocation de loisirs

- Marge de recul minimale pour l'implantation du bâtiment principal
- ▨ Elément ou secteur à protéger, à mettre en valeur au titre de l'article L.123-1-5 7° ou de l'article R123-11 I
- ▨ Dolines et secteur concerné potentiellement par des risques de mouvements de terrain (zone à moyenne densité de dolines).
- ▨ Bâtiment agricole repéré d'intérêt patrimonial pouvant changer de destination
- ▨ Zones humides

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Nature de l'opération	Bénéficiaire	Superficie
1	Création d'un chemin piéton	Commune	1542 m²
2	Création d'un espace vert	Commune	3077 m²

